



INFO Cultures

Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

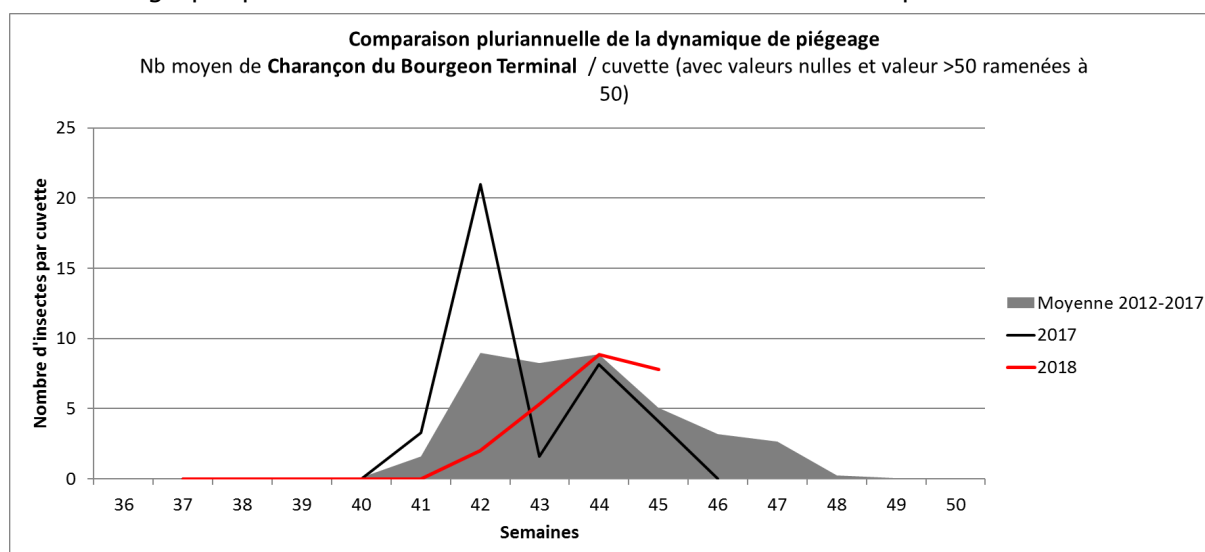
N° 28 – 07 novembre 2018

Au sommaire

- Colza 1
Le vol de charançon du bourgeon terminal se poursuit, le pic de vol est passé, voir BSV de la semaine. Le coup de frais de la semaine dernière a ralenti l'activité des charançons. Cette semaine à la faveur de températures douces pour un mois de novembre, des captures sont encore noté dans les pièges. 1
- Céréales en plaine 2
Conditions de semis favorables..... 2
Attention aux cicadelles et pucerons 2
- Désherbage des céréales..... 3

Colza

Le vol de charançon du bourgeon terminal se poursuit, le pic de vol est passé, comme le montre le graphique ci-dessous issu du BSV de la semaine. Le coup de frais de la



semaine dernière a ralenti l'activité des charançons. Toutefois, cette semaine à la faveur de températures douces pour un mois de novembre, des captures sont encore noté dans les pièges.

Il n'est pas nécessaire de refaire une intervention si votre traitement date de moins de 10 jours.



Photo 1 : colza à plus de 6 feuilles

▲ Céréales en plaine

Conditions de semis favorables

Les pluies significatives de la semaine dernière ont considérablement amélioré les conditions de semis. Les semoirs travaillent dans de la terre fine, même les sémavators. Dans ces conditions, les désherbages sont réalisés sur le semis, d'autant que les prévisions annoncent de la pluie pour samedi, gage d'efficacité pour les applications d'herbicides racinaire.

Tableau des densités de semis recommandées du 10/11 au 30/11

Espèce	Densité de semis en bonnes conditions	Quantité de semences /ha
Blé en sols sableux ou alluvions	400 grains /m ²	180 kg/ha (PMG 45)
Blé en sols argilo-calcaire ou terre noire	350 grains/m ²	157 kg/ha (PMG 45)
Sémavator sur maïs en sol argileux	380 grains/m ²	171 kg/ha (PMG 45)
Sémavator sur maïs en sol sableux ou alluvions	440 grains/m ²	198 kg/ha (PMG 45)
Blé en sols de vareennes hydromorphe	430 grains/m ²	193 kg/ha (PMG 45)

Attention aux cicadelles et pucerons

Les traitements de semences ne protègent plus contre les ravageurs pucerons et cicadelles, surveiller les parcelles déjà levées ou en cours de levée.

Seuils de nuisibilité :

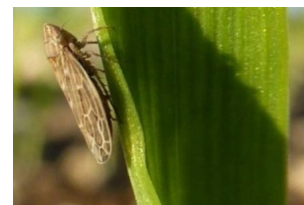


Photo 2 (arvalis) : cicadelle

Une observation directe des **cicadelles** sur la parcelle peut être pratiquée durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle à différents endroits : si sur 5 points d'observation le passage de l'observateur fait sauter devant lui au moins 5 cicadelles pour chaque point, le seuil est atteint.

Pour les **pucerons (photo 1)**, le seuil de nuisibilité est de 10% de pieds de blé porteurs d'au moins 1 puceron ou la présence de pucerons quel que soit le nombre pendant plus d'une semaine. L'observation est délicate lors d'un temps couvert et froid.



Photo 3 (arvalis) : pucerons sur feuille


















➤ Désherbage des céréales





Une fois les mesures agronomiques de bases mises en œuvre pour limiter le développement des adventices, à savoir : allongement de la rotation avec alternance des cultures, faux semis, alternance labour-non labour, le désherbage d'automne doit être envisagé dans les situations où la gestion des adventices est problématique, surtout pour les graminées.

Le désherbage d'automne est à réaliser au semis ou entre 1 et 2 feuilles, pour une meilleure efficacité ; il lève très tôt la concurrence des adventices sur la culture et permet d'alterner les modes d'actions des herbicides pour un désherbage plus durable. Le gain de rendement pour une céréale propre dès l'automne est net : nous l'avons estimé au minimum entre 5 et 10% dans nos essais.

Recommandations pour les désherbages d'automne sur blé, orge ou triticale :

Les solutions proposées sont efficaces contre Ray-grass, autres graminées et une partie des dicots. Attention en conditions sèches au moment de l'application l'efficacité peut être décevante. Dans ce cas des solutions dès 1-2 feuilles du blé et des adventices sont souvent plus performantes.

Produit	Matières actives	Dose /ha	Mention de danger	ZNT
AUBAINE (1)    	Chlortoluron 500 g/l + Isoxaben 18,5 g/l	3,6	H 351, H361d, H410	5 m
Défi      + Hauban   	Prosulfocarbe 800 g/l et isoxaben 610 g/l + florasulame 40 g/l	3 l + 0,09 kg	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m
CARMINA MAX (1)     	Chlortluron 600 g/l + diflufénicanil 40 g/l	2,5	H317, H351, H361d, H410	20 m

TROOPER 	Pendiméthaline 300 g/l + flufénacet 60 g/l	2,5	H302-H304- H315-H400- H410	20 m
DEFI (3)  + TOISEAU	Prosulfocarbe 800 g/l et Diflufénicanil 500 g/l	3 l + 0,24 l	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m et 20 m
DEFI (3)  + FLIGHT	Prosulfocarbe 800 g/l et Pendiméthaline 330 g/l + picolinafen 7,5 g/l	3 l +2 l	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m et 20 m
DEFI (3)  + CARAT(2)	Prosulfocarbe 800 g/l Et flurtamone 250 g/l + Diflufénicanil 100 g/l	3 + 0,6	H 226, H304, H315, H317, H319, H410	5 m

(1) Choisir des variétés de blé tolérantes au chlortoluron

(2) Non autorisé sur triticales

Il existe de multiples solutions en désherbage d'automne, vous trouverez l'ensemble des préconisations d'Arvalis Institut du végétal sur le site Arvalis-info.fr à la rubrique :

[Résultats d'essais et préconisations ARVALIS. Cliquer ICI.](#)

(3) À compter du 4 octobre 2018, de nouvelles conditions d'emploi réglementaires du

prosulfocarbe sont à respecter, buses antidérive obligatoire et distance avec cultures non ciblés : [cliquer ici pour les consulter.](#)

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Bulletin rédigé par

Ginestière Y. – Lère F. – Masson M. - Mialon A. – Moigny F.

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Pôle productions

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 95 - Fax : 04 73 44 45 50


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PUY-DE-DÔME

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**
SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»